

Objet : Contrat de Ruralité : Convention financière 2019

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2019, les membres composant le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 11 décembre 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil syndical a de nouveau été convoqué en date du 11 décembre 2019, les membres composant le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 16 décembre 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants		
Communauté de comm	unes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DAERDEN	Présente	
Gérard FROMM	Absent	Sébastien FINE	Présent	
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent	
Thierry BOUCHIE	Présent	Éric PEYTHIEU	Absent	
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent	
Communauté de comm	unes du Guillestrois Queyras – 4 v	oix		
Christian LAURENS	Pouvoir à Max BREMOND	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente	
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	Présent	
Serge LAURENS	Absent	Maxime BERARD	Absent	
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	Absent	
Communauté de comm	unes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	Présent	Cyrille DRUJON D'ASTROS	Absent	
Gérard GUIMBERT	Absent	Jean-Robert RICHARD	Absent	

La délibération 2016.060 en date du 14 décembre 2016 désignant le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras comme chef de file du Contrat de Ruralité ;

Les dispositions prises par le comité interministériel à la ruralité du 20 mai 2016 ;

La circulaire du 23 juin 2016 relative à l'élaboration des contrats de ruralité.

CONSIDERANT

Vu

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est le chef de file du contrat de ruralité; La convention financière pour l'année 2019 transmise par les services de l'Etat en date du 4 novembre 2019.





DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°24 du : 16 décembre 2019

Délibération n°: 2019.036

Page 2 sur 2

Objet : Contrat de Ruralité : Convention financière 2019

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR:

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		8	Nombres de membres représentés		1
Nomb	re de suffrages expri	més		9	
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le Président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras soit habilité à signer la convention 2019 ainsi que l'annexe financière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président, Pierre LEROY



